



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
13 JUILLET 2022**

**OBJET : Arrêté de la Préfecture concernant le BP 2022**

L'an deux mil vingt et deux,  
le treize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,  
Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Monsieur KANOUTE, Madame LACROIX, Monsieur  
LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS,  
Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,  
Madame FERRER.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.  
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.  
Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.  
Madame BÉRAULT, absent excusée donne pouvoir à Monsieur MAUGER.  
Madame PLESSIER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur GUÉTROT.  
Monsieur VERCOUTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.  
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir Madame CROS.  
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.

Monsieur NÉRIN, absent.  
Monsieur CORTÈS, absent.  
Madame MOREL, absente.

Monsieur GUÉTROT est désigné secrétaire de séance.

## Le Conseil,

Suite au Conseil Municipal du 15 avril 2022 et à la non-adoption du BP 2022, La Préfète de l'Oise, après saisine de la Chambre Régionale des Comptes qui a rendu son avis, a arrêté le BP 2022 de la ville de Mouy.

En application de l'article L. 1612-19 du code des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée dès sa plus proche réunion.

Note : A ce jour, l'arrêté n'est pas encore parvenu. Le CM ne devant pas statuer mais être informé, ce document sera transmis aux membres du CM ultérieurement. S'il ne parvenait pas avant la date de réunion du Conseil Municipal, ce point sera retiré de l'ordre du jour.

## Délibère

**Article 1 :** Informe les membres du Conseil Municipal de l'arrêté de la Préfecture concernant le Budget Prévisionnel 2022.

**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 06/07/2022

Date de l'affichage : 22/07/2022

N° : 40/22

Le Maire soussigné, ATTESTE  
**Que la présente délibération a été reçue**  
 En sous-Préfecture le : 26 juillet 2022  
 Publié le : 26 juillet 2022  
 Pour le Maire et par délégation  
 la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE


